

INTERCLUBS UFOLEP 87

ORGANISATION

LA BOULE AREDIENNE

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
HAUTE-VIENNE

La Boule
Aredienne
Saint Yrieix la Perche

**DIMANCHE
14 SEPTEMBRE**

**DEBUT
DES PARTIES
08 h 30**

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
HAUTE-VIENNE

La Boule
Aredienne
Saint Yrieix la Perche

Ville de
SAINT-YRIEIX



Roland MARTIN

Président du Comité Départemental
UOLEP 87
Vice-président UFOLEP
Nouvelle Aquitaine



Mesdames, Messieurs, chers compétiteurs,

La ville de Saint Yrieix la Perche et l'association « La Boule Arédiennne », reconnues pour leur expertise en matière d'organisation, accueillent une nouvelle fois l'INTERCLUBS UFOLEP. Je tiens à les remercier chaleureusement, ainsi que tous les bénévoles sans qui, une telle journée ne pourrait avoir lieu.

L'UFOLEP 87, sa commission sportive et les membres du club ont travaillé avec soin afin de vous proposer des rencontres purement amicales d'une part, une pause-dîatoire de qualité d'autre part.

L'INTERCLUBS, apprécié par un grand nombre d'entre vous, est une manifestation sportive originale, tant par son mode d'organisation (des équipes composées de deux triplettes, de club ou départementales) que par sa finalité : une compétition désintéressée où l'échange, le plaisir de se rencontrer et le fair-play sont les seuls « Champions... ! ».

Cette manifestation illustre pleinement « **l'Autre Idée du Sport** » qui nous est si chère, en vous offrant des moments conviviaux et respectueux de l'éthique sportive et des lieux mis à notre disposition.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à l'association « Boules de Feytiat », qui vient de nous rejoindre que je ne manquerai pas de rencontrer.

Je souhaite à toutes et à tous une journée pleine de plaisir et de réussite.

Merci de votre présence.



Je pratique un sport, je respecte :

- Les installations mises à ma disposition
- Les Règles – L'Arbitre – Mes Adversaires – Mes Partenaires
- Les Organisateurs – Les Spectateurs

PROGRAMME DE LA JOURNEE

ACCUEIL DES EQUIPES - 07 h 30 / 08 h 15

- ↪ Vérification des équipes préalablement inscrites
- ↪ Remise des tickets repas
- ↪ Informations sur l'organisation de la journée
- ↪ Achat des tickets boissons, casse croûtes, sandwiches...

Les pénalités en cas de retard sont mentionnées à l'article 5 du règlement.

08 H 30 / 09 h 30 – 1^{ère} Partie

09 h 50 / 10 h 50 – 2^{ème} Partie

11 h 10 / 12 h 10 – 3^{ème} Partie

ARRET DES PARTIES - 12 h 10

REPAS SITE DES BARBAREDIENS

REPRISE DES PARTIES - 14 h 30

14 h 30 / 15 h 30 – 4^{ème} Partie

15 h 50 / 16 h 50 – 5^{ème} Partie

Nota : En cas de retard, la fin de la dernière partie ne doit pas excéder 17 h 00. En cas de risque de dépassement, il appartient aux responsables de réduire le temps de jeu de la dernière partie (ou d'autres si besoin).

17 h 30 – RESULTATS ET REMISE DES RECOMPENSES

Les résultats du challenge 87 sont proclamés et les récompenses remises lors de la cérémonie protocolaire de clôture. La présence de tous les joueurs récompensés est indispensable. En cas d'absence d'un joueur primé, la récompense ne sera pas remise et conservée par l'UFOLEP.



**CHALLENGE DE LA
HAUTE-VIENNE**



INTERCLUBS

CONTACT ORGANISATION UFOLEP
Mme Béatrice LABREGERE - COMMISSION SPORTIVE
06.11.97.84.56 - petanqueufolep87@gmail.com

- REGLEMENT -

Article 1 – L'Interclubs est placé sous l'égide de l'UFOLEP 87. Cette manifestation conviviale concerne tous les clubs UFOLEP 87 ainsi qu'en sa qualité d'invité permanent le club de Jumilhac le Grand (24). Le club organisateur peut avec l'accord de l'UFOLEP inviter certains clubs extérieurs dans la limite d'un par département limitrophe (non compris l'invité permanent). Tous les participants doivent posséder une licence UFOLEP. Les joueurs en mutation peuvent participer dans l'un ou l'autre des clubs en fonction de celui de leur licence au jour de l'Interclub. Tout joueur inscrit doit rester toute la journée sauf raisons professionnelles (matin ou après-midi). Quelle que soit la période jeu, tous les joueurs doivent être mentionnés sur la feuille d'inscription. Les joueurs affectés à une équipe, y compris remplaçants, ne peuvent changer d'équipe en cours de journée.

Article 2 – L'engagement, gratuit fait l'objet d'un reversement à l'UFOLEP 87 de 0.50 € par joueur. La participation à l'interclubs (joueurs et bénévoles) est comptée dans le nombre de participation sous réserve d'avoir été présent toute la journée.

Article 3 – Chaque équipe est composée de 2 triplettes d'au moins 6 joueurs. Chaque club peut présenter plusieurs équipes avec remplaçants sous réserve que ces derniers ne soient pas déjà inscrits au titre d'une autre équipe. Le panachage « Interclub » de 1 à 3 joueurs est autorisé pour compléter une équipe. Le tirage au sort des rencontres est fait par la commission sportive

Article 4 – Horaires

DEBUT DES PARTIES	FIN DES PARTIES	Les horaires doivent être scrupuleusement respectés
08 h 30	12 h 10	
14 h 30	16 h 45	

Article 5 – Déroulement de l'épreuve

- Les rencontres se font en triplettes (3 le matin / 2 l'après-midi). Dans la mesure du possible, la première triplette de chaque équipe devra comporter une féminine ou un-une jeune. L'épreuve se déroule en 5 parties limitées à 1 heure ou 13 points. Une pause de 20 mn est prévue entre les parties.
- Les parties débutent au coup de sifflet et s'arrêtent au coup de sifflet sur la mène en cours, ou avant si 13 points. En cas d'égalité, une mène de départage sera jouée. A la fin de chaque partie, les 2 capitaines d'équipe doivent faire inscrire immédiatement le score à la table de marque.
- Toutes les équipes se retrouvent devant la table de marque pour trouver leurs adversaires.
- Les parties se joueront sur terrain libre. Par souci d'équité sportive, les rencontres se feront, chaque fois que possible, « gagnants / gagnants » avec protection des équipes d'un même club.
- L'équipe absente du terrain de jeu est pénalisée à raison d'un point toutes les 5 mn. La partie est considérée comme perdue par l'équipe absente après un délai de 20 mn
- Le changement de joueur n'est pas autorisé pendant la partie en cours.
- Toute situation particulière doit être signalée à la table de marque

Article 6 – Le classement est effectué par le nombre de rencontres gagnées puis le total des points faits puis au goal-average. En cas de nouvelle égalité, le classement se fait par l'annonce du résultat le plus rapide de la dernière partie. Les résultats sont proclamés à l'issue de la rencontre. S'agissant d'une manifestation conviviale, seule la meilleure équipe de chaque club sera récompensée.

Article 7 – Tenue et discipline

- Tous les participants devront avoir une tenue correcte (chaussures fermées); respecter leurs adversaires, les organisateurs, les personnes présentes à cette journée, ainsi que les lieux prêtés par la municipalité de Saint Yrieix la Perche
- Dans la mesure du possible les joueurs devront porter la tenue de leur club
- Les portables devront être éteints ou mis en veille pendant les phases de jeu. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter pendant les parties

Article 8 – Un jury de 3 personnes sera désigné par le club organisateur dont 2 dirigeants du club et un responsable de la commission technique et sportive 87. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 9 – L'Interclubs qui clôture la saison UFOLEP est une journée de l'amitié qui se veut conviviale, et bon enfant. Il appartient à chacun de respecter en tout état de cause, l'esprit qui caractérise les manifestations UFOLEP.

RESTAURATION

Site des Barbarédiens (La Seynie)

Chaque responsable d'équipe aura en sa possession une enveloppe avec le nombre de tickets correspondants aux nombres de repas réservés. Cette enveloppe lui sera remise à l'accueil lors du dépôt des licences.

Les tickets repas seront dans la pochette qui vous sera remise à l'accueil

Réservation en même temps que l'engagement

DATE LIMITE LUNDI 08 SEPTEMBRE

Assiette de Charcuterie

*** * ***

Daube de joue de Bœuf

*** * ***

Pommes vapeur

*** * ***

Fromage (Caillade fraîche)

*** * ***

Tarte aux Pommes

*** * ***

$\frac{1}{4}$ Vin par personne

Rouge ou Rosé

*** * ***

Café

15,00 €

Bon Appétit

BON DE RESERVATION REPAS

Aucun repas commandé ne pourra être remboursé



Nom du Club :

Responsable :

Tél :

..... Adultes x 15 € = €

A retourner LUNDI 08 SEPTEMBRE DERNIER DELAI

A

M Jean Jacques ARNOUX

4 Le Moulin

87230 LES CARS

**Avec le chèque correspondant à l'ordre de
La Boule Arédienne**

Contact

Jean-Jacques Arnoux

**Tél 06 07 21 50 67 par SMS ou
par mail jj-arnoux@orange.fr**



FICHER EXCEL ou FEUILLE D'INSCRIPTION
A RETOURNER AU PLUS TARD LUNDI 08 SEPTEMBRE
à petanqueuflep87@gmail.com

RAPPEL: Dans la mesure du possible, la première triplette de chaque équipe devra comporter une féminine ou un, une jeune.

CLUB :

EQUIPE 1	CAPITAINE
TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	

EQUIPE 2	CAPITAINE
TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	

EQUIPE 3	CAPITAINE
TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	

EQUIPE 4	CAPITAINE

TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	

EQUIPE 5	CAPITAINE
TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	

EQUIPE 6	CAPITAINE
TRIPLETTE 1	
TRIPLETTE 2	